

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

PROCÈS-VERBAL

Séance

Ouverture à 18 h 20
Levée à 19 h 16

Secrétaire de séance

Gwennaël TANO

Date de la convocation

23 avril 2026

Date d'affichage de la convocation

23 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 43

Présents :

Le quorum est atteint.

Délibérations réglementaires

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8

Transmission en Préfecture

6 mai 2026

Le 29 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Les débats sont disponibles en ligne.

[Les séances du Conseil municipal - Ville de Saint-Brieuc](https://www.saint-brieuc.bzh/action-publique/conseil-municipal/les-seances-du-conseil-municipal)

<https://www.saint-brieuc.bzh/action-publique/conseil-municipal/les-seances-du-conseil-municipal>

Membres présents à l'ouverture

Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Marina ANDRÉ, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Saïd BENDARRAZ, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Stéphanie BILLON pouvoir à Charlotte GIANNOLI

Jean-Christophe LE GOT pouvoir à Isabelle IMBERT

Didier LE BUHAN donne pouvoir à Hervé GUIHARD, après son départ

Départ pendant la séance

Didier LE BUHAN est parti définitivement à 18 h 56 après le vote de la délibération n° 5, donnant pouvoir à Hervé GUIHARD pour la suite de la séance

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----------|--|--------------------|
| 1 | Élus - Indemnités de fonctions | M. LE MAIRE |
| 2 | Élus - Indemnités de fonctions - Majorations | M. LE MAIRE |
| 3 | Élus - Droit à la formation | M. GUILLOU |
| 4 | Personnel - Emplois de collaborateurs de Cabinet | M. LE MAIRE |
| 5 | Commissions municipales - Création - Désignation des représentants | M. LE MAIRE |
| 6 | Comités consultatifs - Création - Désignation des représentants | M. LE MAIRE |
| 7 | Organismes extérieurs - Désignation des représentants | M. LE MAIRE |
| 8 | Centre communal d'action sociale – Fixation du nombre de membres –
Élection des représentants | M. LE MAIRE |

Propos introductifs

Intervenants : H. GUIHARD, V. BONNOT

Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 9 février et 28 mars 2026

Il est procédé à l'approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux du 9 février et 28 mars 2026. Ces procès-verbaux ont été mis à disposition des élus par mail du 27 avril 2026. Monsieur le Maire n'a recueilli aucune observation.

Délibération 1 : Élus - Indemnités de fonctions

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenant : V. BONNOT

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la décision du Maire de percevoir une indemnité inférieure au barème de l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales, attribué de droit.

ARRÊTE l'enveloppe indemnitaire globale à 19 977,13 € par mois soit un montant annuel de 239 725,56 €.

DÉCIDE la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale entre le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux délégués et les autres conseillers municipaux, aux taux suivants de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire	78,20 %
Adjoints	17,15 %
Conseillers municipaux délégués	8,20 %
Conseillers municipaux	6 %

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 41	Pouvoirs : 2	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Abstention : Pierre-Yves THOMAS

Délibération 2 : Élus - Indemnités de fonctions - Majorations

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenants : V. BONNOT, H. ALLOY, T. LE HINGRAT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués les majorations prévues à l'article L. 2123-22 du code général des collectivités territoriales, et récapitulées en annexe.

Maire	115,13 % soit 4 732,40 €
Adjoint	27,16 % soit 1 116,42 €
Conseillers municipaux délégués	12,98 % soit 533,70 €
Conseillers municipaux	6 % soit 246,60 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 41	Pouvoirs : 2	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 41	Voix Contre : 1	Abstention : 1	

Le quorum est atteint.

Vote contre : Henri ALLOY

Abstention : Pierre-Yves THOMAS

Délibération 3 : Élus - Droit à la formation

Rapporteur : M. GUILLOU

Intervenants : V. BONNOT, B. GUILLOU, H. ALLOY, H. GUIHARD

LE CONSEIL MUNICIPAL

RAPPELLE que le budget relatif à la formation des élus a été voté lors du Conseil municipal du 9 février 2026 pour un montant de 10 000 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 41	Pouvoirs : 2	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 1	

Le quorum est atteint.

Abstention : Henri ALLOY

Délibération 4 : Personnel - Emplois de collaborateurs de Cabinet

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenants : V. BONNOT, H. ALLOY, N. DRUILLENNEC

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de fixer à trois le nombre de collaborateurs de Cabinet.

DÉCIDE afin de permettre la rémunération des collaborateurs de Cabinet, d'utiliser l'emploi fonctionnel de Directeur général des services comme emploi de référence et de prévoir au titre de la rémunération brute et des charges patronales, les dépenses annuelles maximales pour un collaborateur de Cabinet de 93 312,05 €.

DÉCIDE de rembourser les frais engagés par les membres du Cabinet du Maire pour leurs déplacements en dehors du territoire communal dans les conditions prévues par le règlement des frais de déplacements applicable aux agents.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 41	Pouvoirs : 2	Total : 43	Exprimés : 32
Voix Pour : 32	Voix Contre : 0	Abstentions : 11	

Le quorum est atteint.

Abstentions : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS

Délibération 5 : Commissions municipales - Création - Désignation des représentants

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenant : V. BONNOT

Informations : Cette délibération fait l'objet d'un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres du Conseil municipal pour la désignation des représentants de la Ville.

Un amendement est proposé en cours de séance afin de porter la composition de la Commission d'attribution des subventions aux associations à 14 membres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE la création de la Commission des Finances, chargée de rendre un avis sur les documents budgétaires. Elle est composée de quinze membres, à savoir l'élu en charge des finances et des ressources humaines et de quatorze autres membres désignés parmi les conseillers municipaux. Ces quatorze autres membres sont répartis de la manière suivante : huit élus issus de la majorité et six élus issus des minorités.

DÉCIDE la création de la Commission Permanente, chargée de rendre un avis, sur les projets de délibération soumis au Conseil municipal, à l'exception de ceux examinés par la Commission des Finances. Elle est composée des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués et des élus des minorités.

DÉCIDE la création de la Commission d'attribution des subventions aux associations, chargée d'examiner les demandes de subventions des associations et le bien-fondé de celles-ci notamment au regard de l'intérêt général. Elle est composée de quatorze membres, répartis de la manière suivante : neuf élus issus de la majorité et cinq élus issus des minorités.

DIT que les modalités de fonctionnement de ces trois commissions seront arrêtées dans le règlement intérieur du Conseil municipal qui doit être adopté dans les six mois suivant son installation.

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à la désignation des membres des commissions municipales par un vote à main levée.

Présents : 41	Pouvoirs : 2	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

DÉSIGNE pour siéger à la Commission des Finances

1	Catherine LEMAITRE
2	Marina ANDRÉ
3	Raphaël LE MÉHAUTÉ
4	Bernard CROGUENNEC
5	Maxime DUMOULIN
6	Adil BOUKLATA
7	Jean-Charles MINIER
8	Emma POEDRAS
9	Didier LE BUHAN
10	Aline LE BOËDEC
11	Nadia DRUILLENNEC
12	Thibaut LE HINGRAT
13	Henri ALLOY
14	Pierre-Yves THOMAS

DÉSIGNE pour siéger à la Commission d'attribution des subventions aux associations

1	Isabelle IMBERT
2	Boris GUILLOU
3	Lucile MOGLIA
4	René SAVIDAN
5	Françoise AMOSSÉ-MEVEL
6	Charlotte GIANNOLI
7	Jean-Charles MINIER
8	Jérôme GABOREL
9	Marina ANDRÉ
10	Thibaut LE HINGRAT
11	Stéphane FAVRAIS
12	Cigdem AKTAS
13	Henri ALLOY
14	Pierre-Yves THOMAS

Présents : 41	Pouvoirs : 2	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

Délibération 6 : Comités consultatifs - Création - Désignation des représentants

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenants : V. BONNOT, H. GUIHARD

Informations : Cette délibération fait l'objet d'un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres du Conseil municipal pour la désignation des représentants de la Ville.

A la demande de Hervé GUIHARD, il est procédé à deux votes dissociés. Le premier vote porte sur les désignations des membres au sein du Comité consultatif d'aide à l'implantation commerciale, du Comité d'éthique de la vidéoprotection, du Comité consultatif de dénomination des espaces publics et de la Commission communale des marchés de plein air. Le second vote concerne spécifiquement la désignation des membres au sein de la Commission communale pour l'accessibilité.

SORTIE : Didier LE BUHAN est parti définitivement à 18 h 56 après le vote de la délibération n° 5, donnant pouvoir à Hervé GUIHARD pour la suite de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONFIRME l'instauration du Comité consultatif d'aide à l'implantation commerciale, du Comité d'éthique de la vidéoprotection, du Comité consultatif de dénomination des espaces publics et de la Commission communale des marchés de plein air, dont le rôle et la composition sont précisés en annexe.

DIT que la Commission communale pour l'accessibilité est créée conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du CGCT.

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein des comités consultatifs par un vote à main levée.

Présents : 40	Pouvoirs : 3	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

DÉSIGNE lesdits représentants conformément à la liste annexée à la délibération.

Désignation des membres au sein du Comité consultatif d'aide à l'implantation commerciale, du Comité d'éthique de la vidéoprotection, du Comité consultatif de dénomination des espaces publics et de la Commission communale des marchés de plein air

Présents : 40	Pouvoirs : 3	Total : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Le quorum est atteint.

Désignation des membres au sein de la Commission communale pour l'accessibilité

Présents : 40	Pouvoirs : 3	Total : 43
Voix Pour : 33	Voix Contre : 0	Abstentions : 10

Le quorum est atteint.

Abstentions : Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY

Délibération 7 : Organismes extérieurs - Désignation des représentants

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenants : V. BONNOT, H. ALLOY

Informations : Cette délibération fait l'objet d'un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres du Conseil municipal pour la désignation du représentant de la Ville.

Un amendement est proposé en cours de séance afin de ne pas reconduire la désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Association des Villes marraines. Le chasseur de mines, Cassiopée, parrainé par la Ville, a été retiré du service actif. L'annexe est modifiée en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants de la Ville au sein des organismes extérieurs par un vote à main levée.

Présents : 40	Pouvoirs : 3	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

DÉSIGNE lesdits représentants conformément à la liste annexée à la délibération.

Présents : 40	Pouvoirs : 3	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstention : 1	

Le quorum est atteint.

Abstention : Henri ALLOY

Délibération 8 : Centre communal d'action sociale – Fixation du nombre de membres – Élection des représentants

Rapporteur : M. LE MAIRE

Intervenant : V. BONNOT

Informations : Une seule liste est présentée. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le Bureau de vote est constitué comme suit :

Président : Victor BONNOT

Secrétaire : Gwennaël TANNO

Assesseurs : Emma POEDRAS, Thibaut LE HINGRAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE la composition du Conseil d'administration du CCAS comme suit :

- huit conseillers municipaux ;
- huit personnalités extérieures.

Présents : 40	Pouvoirs : 3	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le quorum est atteint.

PROCLAME élus pour siéger au Conseil d'administration du CCAS conformément aux résultats du scrutin :

1. Catherine LEMAITRE
2. Joëlle CONIN
3. Françoise AMOSSÉ-MEVEL
4. Boris GUILLOU
5. Jennifer LE DU
6. Bernard CROGUENNEC
7. Cigdem AKTAS
8. Thibaut LE HINGRAT

Présents : 40

Pouvoirs : 3

Votants : 43

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 43

Nombre de voix obtenues :

Liste unique : 43

Le Maire M. Victor BONNOT	La secrétaire de séance Mme Gwennaël TANO